

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 21/01/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, PATEY Stéphanie, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir : ROSSETTO Claudine à LINARES François, GOMEZ-GEIL Clémentine à DENOUVION Victor.

Était absente : TOUILE EL HARROUFF Sofia.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents	: 26
Votants	: 28
Pour	: 28
Contre	:
Abstention	:

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-04 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATION DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Afin de permettre la nomination d'agents qui remplissent les conditions d'accès à des avancements de grade dans le courant de l'année 2026, soit suite à réussite à examen professionnel, soit par ancienneté, M. CARNEIRO, rapporteur, propose au Conseil Municipal la création des postes correspondants suivants :

- 2 postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet
- 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet

Les Lignes Directrices de Gestion ont été arrêtées suite à l'avis favorable du comité technique en date du 1^{er} juillet 2021.

La publication des tableaux annuels d'avancement dans chacun de ces grades devra être effectuée pour que ces nominations puissent être effectives.

Il conviendra ultérieurement, après nomination des agents concernés et consultation du Comité Social Territorial, de supprimer les postes qui ne seront plus pourvus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de créer les postes suivants pour avancement de grade :

- 2 postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet
- 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet ;

DIT que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget de la commune ;

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 09 FEV. 2026



Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

